

Le 17 avril 2013



Madame Nathalie Audet
MRC de Lac-Saint-Jean-Est
625, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec) G8B 1V3

**Objet : Projet d'aménagement du lieu d'enfouissement technique du
Lac-Saint-Jean à Hébertville-Station**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'obtenir une confirmation écrite de la tenure des lots concernés par le projet d'aménagement du lieu d'enfouissement technique du Lac-Saint-Jean, à l'intérieur des limites de la municipalité d'Hébertville-Station.

Ce projet constitue un enjeu majeur pour les trois MRC du Lac-Saint-Jean et dans le cadre des travaux du BAPE, nous comprenons l'importance de préciser l'autorité de ces terres.

Le Registre du Domaine de l'État (RDE) indique que les lots 16 à 24 du rang III Est correspondant aux lots rénovés 4 467 180 à 4 467 188 ont une tenure publique sous autorité du ministère des Ressources naturelles.

Une situation soulevée par le Bureau de l'Arpenteur général du Québec (BAGQ) du ministère des Ressources naturelles en 2009, d'ailleurs reprise lors de l'opération de la rénovation cadastrale en 2011 et également soumise par la MRC Lac-Saint-Jean-Est en 2011, ont permis d'éclaircir et d'établir la tenure des lots.

En effet, un rapport produit par un arpenteur-géomètre du Service de l'arpentage fait état d'une problématique de compilation des plans d'arpentage, mais il conclut que cela ne modifie en rien la tenure publique des lots concernés par les lots 16 à 24 du rang III Est de l'arpentage primitif du canton de La Barre.



Les travaux de la rénovation cadastrale déposée le 26 mars 2012 confirment la propriété du gouvernement sur ces lots.

Finalement, suite à une demande de modification des limites déposées lors de la rénovation, la Direction de l'enregistrement cadastral (Service de l'intégrité), après consultation et analyse des plans déposés, a maintenu la représentation illustrée au cadastre.

Nous vous confirmons que les lots rénovés 4 467 180 à 4 467 188 sont **publics** et sous autorité du ministère des Ressources naturelles et qu'une Convention de gestion territoriale signée en 1997, reconduite par la suite par plusieurs décrets, dont le dernier en date du 1^{er} avril 2010, confère à la MRC Lac-Saint-Jean-Est, les pouvoirs et les responsabilités d'une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal.

Veillez agréer, Madame, nos cordiales salutations.

Le directeur général,



AT/AG/cl

Alain Thibeault, B.A.A.